**Chef Pascale B. Personal Chef Services 29000 QUIMPER**

**Protocole Sanitaire** Ce document est établi en vue d’ informer partenaires et clientèle, la prise de position et décisions de l’entreprise Chef Pascale B. Personal Chef Services , EI immatriculée au RCS Quimper 853981769, offrant les services de Chef-Traiteur à Domicile, Chef Particulier, Chef Prive, Chef a Demeure, services Consulting aux Particuliers et aux Entreprises du Pays de Bretagne .

**Le protocole est établi en vue de limiter les risques de propagation de contamination et en respect aux règles d’hygiène, règles de distanciation et règlementations sanitaires en cours**

===========================================================

**Chef service aux Particuliers**

- Application des gestes barrières et de distanciation - Hygiène systématique des mains -Port d’un uniforme professionnel en Cuisine - Port du masque lors de la présence d’une autre personne située a moins de 2 mètres - Nettoyage et désinfection régulière des surfaces utilisées - Aération des espaces - Respecter des réglementations en vigueur concernant le nombre de convives ; ce nombre est susceptible de varier en fonction de nouvelles réglementations -Vous pouvez également choisir selon vos convictions de prendre conseils auprès de votre physicien concernant les méthodes de préventions ou vaccinations disponibles

Ressources :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus?fbclid=IwAR1s87I9ihAmetmPgeUtFlv3tUkveGM9mx62_GP8NAqvvqQhTnuHrefIRRw>

============================================================

**Chef Service aux Entreprises**

-Heures «*AfterHours/ Afterwork»* et Endroit d’Intervention En vue de respecter le Protocole Sanitaire du Ministère du Travail, décret du 8 Aout 2021 ( ref ci-après) Le Chef intervient en entreprise uniquement dans les espaces prives non-accessibles au public et aux heures non accessibles au public ou/et en service livraison repas . *(Ref )Protocole sanitaire Ministère du Travail 08 Aout 2021Pour rappel, à partir du 30 août, les salariés concernés par l'obligation de présenter un passe sanitaire sont les «salariés, agents publics, bénévoles et autres personnes qui interviennent dans les lieux, établissements, services ou* *évènements concernés, lorsque leur activité se déroule dans les espaces et aux heures où ils sont accessibles au public, à l'exception des activités de livraison et sauf intervention d'urgence», selon le décret en application*

-Port du masque obligatoire en entreprise lors de la présence d’une autre personne a moins de 2 mètres -Hygiène systématique des mains - 6 personnes par table maximum, distance de 2 mètres entre chaque convive et chaque table ; nombre peut varier en fonction de nouvelles reglementations -Port de l’uniforme professionnel en cuisine -Nettoyage et désinfection régulière des surfaces utilisées - Aération des espaces - Service du Chef est prévu pour les rassemblements jusqu’à 49 personnes maximum ; nombre susceptible de varier en fonction de nouvelles reglementations

Ressources :

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-nationale-sante-securite-en-entreprise.pdf>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043909676>

========================================================

🡺**Rappel**  En vue de respecter les valeurs de l’entreprise Chef Pascale B. Personal Chef Services, les préférences des clients et les régulations en vigueur, vous pouvez si vous le désirez partager votre désir par simple demande écrite votre préférence d’obtenir de la part de votre chef les résultats d’un autotest antigénique ; prenez note je vous prie que les couts vous seront factures ; Votre demande signée et faite par écrit à chefpascale.b@outlook.com ; la demande doit etre réceptionnée dans les 72 heures à compter de la date d’envoi de votre offre de service ; nous vous ferons parvenir de notre décision par retour de courrier

<https://www.20minutes.fr/sante/3100627-20210810-obtenir-pass-sanitaire-autotest-desormais-possible-facile>

==========================================================

chefpascale.b@outlook.com 29000 Quimper - Tel : 06-16-77-34-29 SIRET RC QUIMPER 85398176900013 AMPCA 1463726P07

Edite 26 Novembre 2021

